

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20160127-2016-02-16-DE
Date de télétransmission : 01/02/2016
Date de réception préfecture : 01/02/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**

46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49

pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

**Comité syndical
27 janvier 2016 – Parthenay**

Date de la convocation : 18 janvier 2016
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires / 0 suppléant
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 11 titulaires / 31 suppléants
Votants : 20

Titulaires présents :

- Communauté de communes du Val d'Egray : ---
- Communauté de communes Gâtine-Autize : BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe,
- Communauté de communes du Pays-Sud-Gâtine : BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, OLIVIER Pascal,
- Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé,
- Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet : BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique.

Titulaires excusés :

EVARD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël, RIMBEAU Jean-Pierre, LIBNER Jérôme, BELY Françoise, CORNUAULT Véronique, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays en 2016

Le Pays de Gâtine adhère depuis 2007 à l'APFP, Association de Promotion et de Fédération des Pays qui, suite à la promulgation de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, est devenue ANPP.

Elle permet de bénéficier des services réservés aux adhérents, d'être régulièrement informé des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des politiques territoriales, d'accéder aux réseaux de l'association, de participer aux journées rencontres dans une optique d'échange et de mutualisation d'expériences.

L'ANPP poursuit son action de fédération et d'animation du réseau national des Pays, Pôles territoriaux, Territoires de projets et Conseils de développement. Elle représente les Pays et PETR adhérents auprès des pouvoirs publics.

Le Comité syndical autorise le Président à :

- renouveler l'adhésion à cette association,
- régler la cotisation correspondante soit 600 €.

A noter : La cotisation était de 300 € en 2015, ce montant ne permettant pas d'assurer une gestion efficace de l'association, l'assemblée générale de l'ANPP a décidé de le réévaluer.

Le Comité syndical demande à connaître les raisons exactes de la hausse de tarif de l'adhésion.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD

